

# Acteurs et Citoyens

à Marseille

*La culture du respect*



Dominique LIENHART

La municipalité de Marseille, après d'autres villes, vient de prendre un arrêté pour « lutter contre les comportements agressifs sur la voie publique ».

En effet, l'apparition d'une forme d'industrie de la mendicité, non scrupuleuse venue de l'est de l'Europe qui consiste à recruter des infirmes et des handicapés voire l'exploitation d'enfants, incite, depuis quelque temps, certaines municipalités à durcir leur position.

Cette décision invite à un échange avec la population .

C'est l'objet de notre prochaine rencontre le 1er décembre

## Le Mot du Président

# Le 1er arrondissement se vide !

Notre centre-ville se dégrade, il est classé en ZUS (zone urbaine sensible), il se vide, 41 343 habitants en 2007 et 40 606 en 2010. En 2009 sur 24 464 foyers fiscaux 8 823 étaient imposables soit 36 %. En 2007 ils étaient 24 190 foyers fiscaux dont 9 007 étaient imposables soit 37,23 %. Dans le 1er arrondissement on enregistre une hausse des foyers fiscaux et une baisse des personnes imposables !

Nous sommes, en centre-ville, en ZUS, l'accélération de la pauvreté, et, ou, l'accueil d'une population étrangère sans emploi, amplifient les phénomènes de ghettoïsation et peuvent expliquer ce constat de « fuite » de population, « solvable ». La classification des quartiers en ZUS a pour but de faire bénéficier de mesures économiques et administratives dans le cadre de « la politique de la ville ». Qui perçoit les bénéfices ?

Alors pourquoi concentrer dans le centre-ville la précarité et avec elle son lot d'habitat insalubre et de centre d'accueil pour populations défavorisées ? Qui contrôle les flux ? Comment voulez-vous dans ces conditions que ceux qui paient l'impôt continuent à rester dans le 1er arrondissement ?

Monsieur la Maire de secteur il est fort aisé de toujours s'offusquer de tout, qu'avez-vous fait, vous et vos amis, de vos promesses électorales ? Qu'avez-vous fait pour baisser la fiscalité de ce 1er arrondissement classé « bourgeois » ! en regard du 7ème dit « quartier pêcheurs » ?

Nous vous l'avons déjà signalé il y a déjà 5 ans en réunion publique.

- La taxe d'habitation est désormais devenue un impôt supplémentaire pour les classes moyennes et une subvention pour les bas revenus, elle est payée par seulement 38 % de la population à Marseille contre 84 % à Neuilly. Est-ce normal ?

Voilà plus de 40 ans qu'on en parle de cette réforme fiscale. C'est maintenant en période de crise et aussi électorale que c'est à l'ordre du jour, mais qui va payer ? Comment sera répartie la charge ? Sera-t-elle juste et équitable ?

## PROCHAINE RENCONTRE :

**ELLE AURA LIEU LE 1er décembre 2011 à 18 H 30** à la Cité des Associations 93 la Canebière 13001 MARSEILLE

## L'élégance de l'esplanade Léon BLUM

t irrésistible  
rtin de matéri

L'esplanade qui s'étend devant la Mairie du premier Secteur, entre les Allées Gambetta et les Allées de Meilhan, comprend trois édifices remarquables, bien que très différents par leurs dimensions et leurs vocations, nous voulons parler du kiosque à musique, du monument aux Mobiles, et aussi d'une charmante petite fontaine cariatide très discrète, inspirée de celle des Trois Grâces (bien qu'elle en comporte quatre !), à Paris. Ces trois œuvres architecturales et artistiques ne sont malheureusement pas mises en valeur comme elles le mériteraient, chacune dans sa catégorie : le monument des Mobiles n'a pas été ravalé depuis des décennies, le kiosque à musique n'accueille plus, épisodiquement que des groupes de rock et de « musique » exotique de troisième zone, et la malheureuse petite fontaine est, faute d'entretien, rongée par la rouille et le calcaire, et flanquée, depuis des mois, d'une horrible sous-station électrique et d'un container couvert de tags, destinés à alimenter on ne sait trop quel chantier, via de gros câbles tirés au-dessus de la Canebière. Ajoutons à cela les innombrables lacunes du pavage de la zone, et nous obtiendrons une bien piètre image de ce parvis, qui pourrait être un modèle d'élégance, moyennant quelques opérations d'entretien finalement assez peu coûteuses. Elégance : voici le mot qui nous vient naturellement à l'esprit lorsque nous parlons du Centre-ville de Marseille et de sa réhabilitation. En effet, qu'y a-t-il d'élégant dans ce Centre ? Rien, absolument rien, en comparaison de ce que nous pouvons voir dans d'autres villes<sup>1</sup>. Je pense en particulier à ce que j'observe quotidiennement à Toulon, où le secteur de la Place de la Liberté (entre autres) offre à la vue une imposante esplanade fleurie, agrémentée d'un mobilier urbain de très belle facture, d'un ensemble statuaire monumental parfaitement entretenu, et bordée d'immeubles de caractère, dont un éclairage soigné fait ressortir l'architecture dès la nuit venue. Cette place est complétée par une très vaste et très élégante construction, bâtie sur les décombres de la guerre, abritant un complexe cinématographique de haut de gamme<sup>2</sup> ainsi que de nombreux commerces d'un luxe « accessible », le tout régulièrement entretenu et quotidiennement nettoyé par une voirie efficace. Le contraste avec le délabrement et le laisser-aller qui plombent ce haut des Allées Gambetta est à cet égard saisissant, et nous voudrions souligner que, si le projet cinématographique que notre distingué Maire de Secteur envisage pour la reconversion de son bâtiment municipal voit le jour, il devra s'accompagner d'une revalorisation globale et minutieuse de son environnement, en lui restituant justement une élégance qui lui a fait si cruellement défaut depuis tant d'années. La réalisation du complexe cinématographique envisagé par le Maire devra impérativement, pour réussir, comprendre :

Une refonte architecturale complète du bâtiment municipal lui-même : modernisation de la façade, éclairage nocturne soigné;

Le ravalement du monument des Mobiles, complété par un bel éclairage nocturne;

La restauration du kiosque à musique et son retour à l'accueil de formations musicales de valeur ;

La restauration et la mise en valeur (parterre fleuri, éclairage) de la petite fontaine évoquée plus haut ;

La réparation complète des dallages de l'esplanade ;

Le retour de massifs végétaux fleuris, à la place des tristounettes étendues gazonnées qu'enferment les jardins alentours.

Ce n'est qu'au prix de ce retour à l'élégance que l'on pourra envisager une reconquête progressive du Centre, à condition, bien sûr, que cette reconquête soit portée par un projet global et fédérateur, trop souvent négligé et ignoré par une classe politique locale qui considère que le vrai centre de Marseille se situe entre Lord Duveen et le Roucas-Blanc...

<sup>1</sup> La ville de Nîmes, à l'occasion de la rénovation de sa gare, y a installé un pub de haut de gamme, alors que la gare Saint-Charles est dépourvue du moindre établissement de classe, elle qui jadis abritait un restaurant plutôt « chic ».

<sup>2</sup> Ce qui est la preuve que des cinémas en centre-ville peuvent fonctionner, et qu'il n'est pas forcément nécessaire de les délocaliser au diable pour qu'ils fassent recette !

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ».

« Toute forme de mépris, en politique, prépare et instaure le fascisme" (Albert Camus)

Aujourd'hui, on assiste à un phénomène croissant de non-participation électorale.

Depuis une vingtaine d'années, les élections françaises ont enregistré des niveaux de plus en plus élevés de l'abstention. De nombreux « experts » ont commenté ce phénomène et la représentation démocratique qu'il induit, pourtant, d'autres absents de l'expression citoyenne, sont passés sous silence : **les non-inscrits**.

En effet l'inscription sur les listes électorales procède d'une démarche volontaire, ou d'office pour les jeunes de 18 ans, (712 000 en 2010) et l'absence de cette démarche n'entraîne aucune sanction. La non-inscription qui représente une absence totale de participation, représente, quand même, entre 7 et 10 % de la population en âge de voter soit entre 3 et 5 millions de personnes sur les 50 millions en âge de voter.

**Quelles sont les causes principales ?**

D'après des études réalisées, on sait que :

Habiter un quartier classé en zone urbaine sensible accroît la probabilité de ne pas être inscrit sur les listes électorales.

Être propriétaire de son habitation révèle un ancrage localisé qui se traduit par une participation plus fréquente au débat public. Dans le centre-ville ; 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> arrondissement, le taux de propriétaires occupants est en chute libre.

le degré d'insertion sociale influe fortement sur la décision de s'inscrire ou non.  
un faible capital scolaire peut, plus fréquemment, entraîner un défaut d'inscription.

« La question est souvent posée de savoir si seules les caractéristiques sociales des personnes « expliquent » les comportements individuels, en l'occurrence l'inscription, ou si habiter un quartier défavorisé aggrave les disparités. »  
Pour les tenants de cette thèse, (voir Laurent, 1997 ; Marpsat, 1999), « l'effet serait dû à l'existence d'une contre-culture ou d'une contre-norme résultant d'une adaptation aux modèles locaux, se transmettant par mimétisme social et qui provoquerait dans ce cas précis une moindre participation aux institutions démocratiques »

Pour renforcer notre démocratie, les prochains candidats à la présidentielle feraient bien de **s'engager**, à :

- Reconnaître la valeur du vote en blanc
- **rendre le vote obligatoire** pour tous les français,
- ne pas autoriser le vote des étrangers.
- S'interroger sur la double nationalité

Sur ce dernier point (*La loi française n'oblige pas un citoyen à signaler à l'état civil qu'il possède une autre nationalité.*) Que se passe-t-il si un individu s'engage dans des activités politiques ou militaires dans un des pays dont il est citoyen ? le fait-il en renonçant à l'assistance des autres pays dont il est citoyen dans le cas où sa vie serait menacée. L'article 4 de la convention de la Haye de 1930 dispose que :

«... Un État ne peut se permettre la protection diplomatique à l'un de ses ressortissants contre un Etat dont la nationalité de ces personnes possède également. »

**BULLETIN D'ADHÉSION A REMPLIR** à envoyer : *Cité des associations, Acteurs et citoyens à Marseille, 93 La canebière, 13001 Marseille*

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....Ville.....arrondissement...

1. ADHERENT : cotisation 10 € par an.....2. Membre de soutien :  20 € ou  30 € ou  40 € ou .....

Chèque libellé à l'ordre de « *acteurs et citoyens à Marseille* »